



Mise en œuvre du DOCUMENT d'OBJECTIFS

BARTHES DE L'ADOUR

BILAN DE L'ANIMATION 2012

mars 2013

cité galliane
BP 279
40005
Mont-de-Marsan
Cedex
tél **05 58 85 44 21**



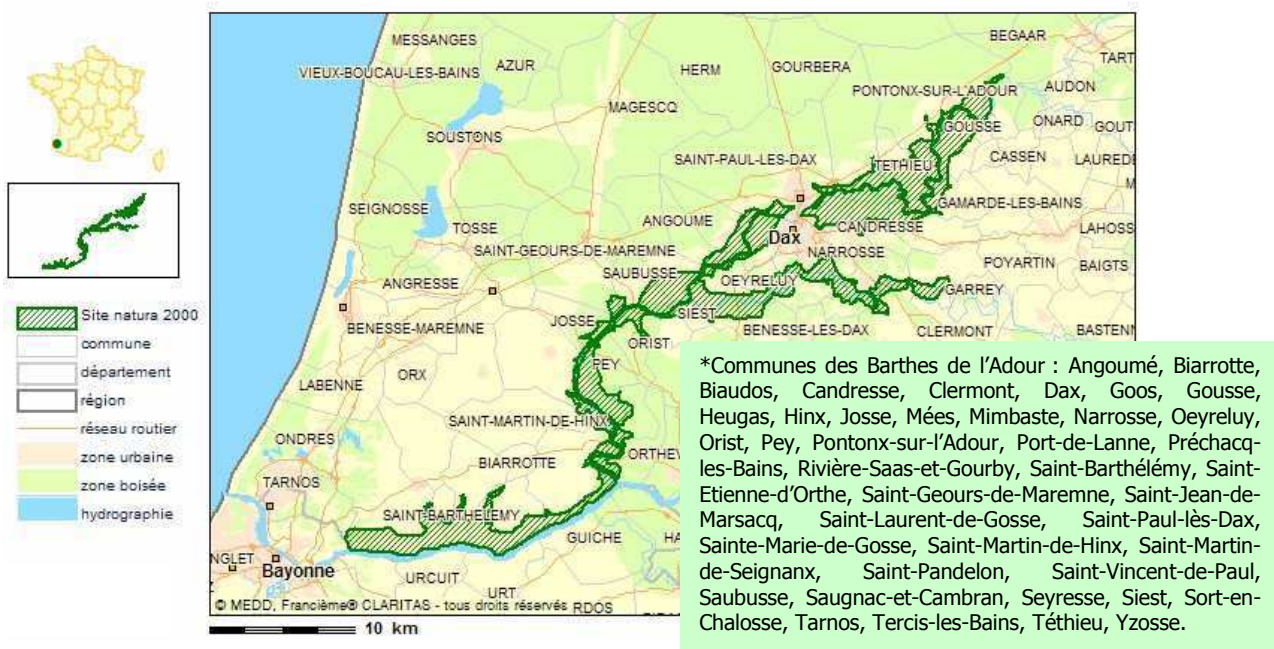
SOMMAIRE

1 – Préambule	2
Le site Natura 2000	2
Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB	2
2 – Gestion des habitats de des espèces	4
Animation des contrats Natura 2000	4
Contrat Natura 2000 non agricole et non forestier	4
Contrat Natura 2000 forestier	5
Mesure 323 C	7
Campagne 2012	7
Etude foin	9
Bilan de la campagne 2012.....	9
Contractualisation agricole	9
Campagne 2012	10
Cartographie	10
Bilan financier des contrats Natura 2000	11
Charte	11
3 – Amélioration de connaissance	11
Etude foin.....	11
Cuivré des marais.....	12
4 – Suivi des contrats	13
Bilan des questionnaires sur la fertilisation des prairies	13
Suivi de la MAEt « Reconversion de terre arable en prairie »	14
5 – Evaluation d’Incidences	14
Veille	14
Accompagnement	14
Port de Saubusse.....	14
Elaboration Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de la Communauté d’Agglomération Grand Dax	15
Projet vidange et curage étangs de Pontonx-sur-Adour et épandage des matières de curage	15
Entretien et restauration du réseau hydraulique de la barthe de Pey	15
Création d’une salle communale à Saint-Barthélémy	15
Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Conseil général des Landes	16
SIVU du Luy Aval.....	16
Divers	16
6 - Suivi des actions de développement durable sur le territoire	16
Participation au réseau local Natura 2000	16
Mise en œuvre du programme de reconquête des habitats de l’anguille	17
Communes	17
Mesures compensatoires.....	18
Autoroute de sud de la France pour la mise en 2x3 voies de l’A63 entre Biriadou et Ondres	18
Conseil Général des Landes pour le contournement de Dax	18
Projet de SAGE	18
Valorisation des territoires.....	18
Tourisme durable – coopération avec la wallonie (Belgique) et l’Andalousie (Espagne).....	18
Carrière de Tercis – SCAP.....	19
Aménagement de la barthe de Naciet à Saint Martin de Seignanx	19
Aménagement de la barthe de Heugas.....	19
Participation aux plans de restauration régionaux ou nationaux	20
Programme « papillons menacés des zones humides d’Aquitaine »	20
Plan national d’actions en faveur des odonates 2011-2015	21
7 – Communication et sensibilisation	22
Communication	22
Site web.....	22
La Marsilée.....	22
Le résumé non technique	22
L’exposition mobile	22
Information – Sensibilisation	23
Les réunions publiques.....	23
Des réunions d’information sur les MAEt.....	23
Journée Mondiale des Zones Humides 2012	23
Sorties nature « à la découverte des Barthes » Natura 2000.....	23
Sorties nature « à la découverte des Barthes » du CPIE Seignanx Adour	24
Formations	25
Formations dans le cadre du Plan Local de Formation Inter-filière.....	25
Formations Loi sur l’Eau et Evaluation des incidences.....	25
Film et ouvrages	25
Film sur « Les papillons des zones humides »	25
Ouvrage sur la biodiversité en Aquitaine.....	25
8 - Bilan financier	26
L’animation	26
9 – Annexes	27

1. PREAMBULE

Le site Natura 2000

BARTHES DE L'ADOUR



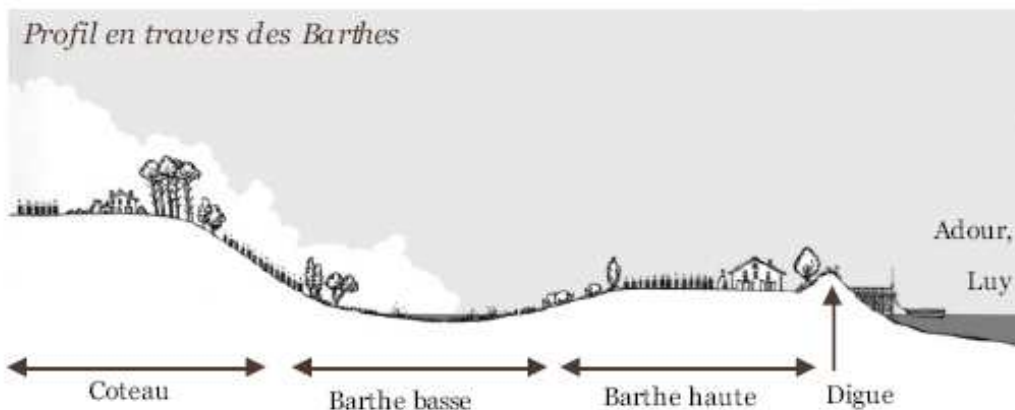
Le Document d'Objectifs du site Natura 2000 **des Barthes de l'Adour FR7200720**, désigné au titre de la Directive Habitats, a été validé en décembre 2006.

Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB

Situé à l'extrême sud-ouest de la France dans le département des Landes, le site des Barthes de l'Adour a une superficie de 12 000 ha.

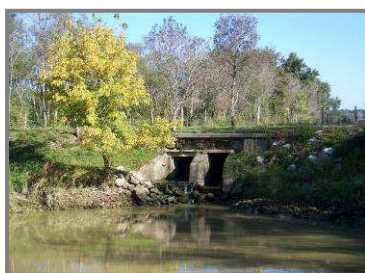
Les "barthes" sont les plaines alluviales situées de part et d'autre de l'Adour et du Luy. Le site s'étend sur 80 km de long pour une largeur allant de 1 à 3 kms. Il traverse 40 communes*.

Vastes zones humides, les barthes subissent des inondations régulières lors des crues du fleuve. La physionomie des barthes se caractérise par la présence de terres exhausées dites "barthes hautes" près de l'Adour et de terres en cuvette au pied du coteau dites "barthes basses". Ces dernières sont les plus humides.



Dessin : D. Duplantier

Elles sont régulièrement inondées par les eaux de ruissellement des coteaux, les remontées de la nappe alluviale, le débordement des canaux, le débordement de l'Adour ou du Luy.
Les variations des niveaux d'eau liées au phénomène de marée sont ressenties jusqu'à la confluence du Luy.



Pour mieux les exploiter, les barthes ont été largement aménagées par l'homme dès le XVII^{ème} siècle. Des digues ont été créées afin de contenir les divagations du fleuve et protéger les terres des crues. La barthe basse est drainée par un réseau de canaux (esteys et traverses) qui achemine l'eau vers le fleuve. Des ouvrages hydrauliques (portes à flots ou clapets) sont installés dans les digues afin d'empêcher les eaux de marées et de crues de remonter dans les Barthes.

Utilisation socio-économique des barthes :

- barthes basses : agriculture (pâturage), chasse (à la tonne) et pêche
- barthes hautes : agriculture (fauche ou cultures céréalières), sylviculture et urbanisation.



Cette zone d'expansion des crues de l'Adour présente des milieux très divers dont 16 habitats d'intérêt communautaire : aulnaie frênaie, chênaie ormaie, prairie de fauche, tourbière active, landes humides atlantiques... dont 4 prioritaires.

On recense 400 espèces floristiques dont 52 espèces patrimoniales : Angélique à fruits variables, Marsilée à 4 feuilles, Flûteau nageant, Spiranthe d'été..., 5 protégées en Europe et 13 en France.



Pour la faune, 310 espèces patrimoniales sont présentes, en majorité des oiseaux mais également le Vison d'Europe, la Lamproie marine, la Loutre d'Europe, la Cistude d'Europe, le Lucane cerf-volant ou l'Agrion de mercure... dont 71 protégées en Europe et 174 en France.

Mais cette biodiversité pourrait être menacée par :

- la modification du contexte hydraulique (assèchement excessif par exemple) ;
- le développement d'espèces exogènes (jussies, érable negundo, vison d'Amérique, tortue de Floride...) ;
- l'intensification de l'exploitation du territoire (agriculture et sylviculture) ;
- l'abandon des pratiques actuelles : disparition des prairies par arrêt du pâturage extensif, des continuités biologiques et des plans d'eau (exemple : lacs de tonne)
- la dégradation de la qualité de l'eau.

Le principal objectif est donc de conserver cette mosaïque d'habitats avec les activités socio-économiques dont elle dépend et qui en dépendent en préservant le système agro-pastoral et le contexte hydraulique voire en les restaurant si nécessaire.



2 . GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES

Animation des contrats Natura 2000

Note préliminaire :

Lors de la première phase d'animation, des contrats ont été signés avec la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, des communes (Saint Vincent de Paul, Orist...) sur la restauration et l'entretien des milieux ouverts, l'amélioration du fonctionnement hydraulique ou encore sur la restauration de plans d'eau pour un montant total de 96 505 €.

Type de contrat		Surface engagée	Coût sur 5 ans
Natura 2000	Total 2008-2011	15,78 ha et 6 800 ml	96 505 €

Contrat Natura 2000 non agricole et non forestier

Aucun contrat ni-ni n'a été présenté à l'instruction en 2012. Néanmoins, 2 diagnostics d'éligibilité ont été réalisés et un projet de contrat a été initié cette année (annexe 1).

Contrat en cours

- **Particulier à Tercis-les-Bains**

Le contrat concerne une propriété privée de 3,5 hectares. Anciennement plantée de peupliers, le propriétaire souhaite restaurer les parcelles en prairies naturelles pour ensuite les entretenir par pâturage.

Le diagnostic préalable conclut qu'au titre de la Directive Habitat-Faune-Flore (HFF), il existe de nombreux enjeux communautaires sur la propriété ce qui la rend éligible aux contrats Natura 2000. En effet, le DOCOB identifie comme objectif opérationnel du site « conserver voire augmenter les surface en prairie ». La restauration de prairies sur ces parcelles répond entièrement à cet objectif. De plus, les plantations de peupliers ne présentent que très peu d'intérêt sur le site (cf. DOCOB). Les objectifs et actions de gestion du contrat sont présentés ci-après. Le contrat est en cours de montage. Il prévoit que les actions soient réalisées par des entreprises mais aussi par le propriétaire lui-même. Ce contrat sera soumis à instruction au premier trimestre 2013.



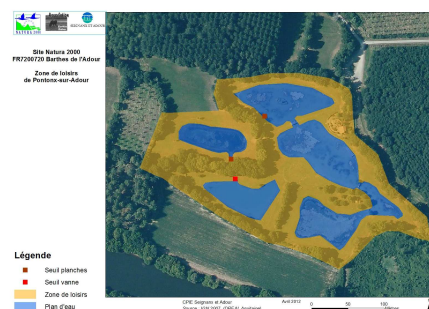
Objectifs	Actions
Restaurer les prairies	A 323 01 P Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
Mettre en pâturage des prairies restaurées	A 323 03 R Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A 323 03 P Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique

Demande inéligible suite à diagnostic

- **Restauration des plans d'eau de la zone de loisirs de Pontonx-sur-Adour**

La zone de loisirs est composée de 3 plans d'eau équipés de seuils permettant de gérer leur niveau d'eau. Les seuils sont défectueux et ne maintiennent plus assez d'eau dans les étangs. La commune souhaite savoir si l'action A 323 14 *Restauration des ouvrages de petite hydraulique* peut être envisagée.

Le diagnostic a révélé que la restauration des seuils ne constituait pas un enjeu fort au titre de la Directive HFF (absence d'habitat et/ou d'espèce d'intérêt communautaire dans les plans d'eau de la zone de loisirs), tout au mieux, une fréquentation ponctuelle par des espèces d'intérêt communautaire comme les oiseaux. L'utilisation indirecte des plans d'eau par ces espèces ne pouvait pas justifier, à elle seule, la mise en place de l'action A 323 14 P *Restauration des ouvrages de petite hydraulique*.



Contrat Natura 2000 forestier

Année 2012

Le nouvel arrêté préfectoral régional pour la mise en œuvre des mesures forestières en site Natura 2000 a été signé fin juin 2012. L'animation des contrats forestiers a ainsi pu être reprise au deuxième semestre de l'année. Le contrat forestier de Candresse a enfin pu être signé et 5 diagnostics préalables ont été réalisés. 2 des diagnostics ont conclu à une inéligibilité (annexe 2). Les 3 autres projets de contrats ont pu être ré-initiés (communes de Dax, Sagnac-et-Cambran et Téthieu).

Contrats passés

- **Candresse.**

Le premier contrat forestier du site a été signé par la commune de Candresse pour la conservation, pendant 30 ans, de 15 chênes ayant atteint le diamètre d'exploitabilité. Suite à la tempête Klaus du 24 janvier 2009, certains arbres de la parcelle ont été écimés et ébranchés. Depuis, des cigognes -*Ciconia ciconia*- (Directive Oiseaux Annexe I, AO31) ont installé leurs nids sur ces arbres et leur présence attire beaucoup de public. Compte tenu de l'attractivité du site, la commune, en accord avec l'ONF, a décidé de conserver les arbres occupés lors de la prochaine coupe d'exploitation. Ces arbres représentent un fort enjeu de conservation, non seulement pour les cigognes, mais également pour la protection de l'habitat d'intérêt communautaire et de la biodiversité globale du site.

La commune a également souhaité installer un panneau pédagogique à l'entrée de la parcelle. Il décrit le projet en mettant l'accent sur la présence des nids de cigognes. Il mentionnera également l'interdiction de pénétrer à l'intérieur de la parcelle pour des raisons de sécurité et de non dérangement de la faune.



Chênaie de la parcelle

Arbres sénescents avec nids de cigogne et cavités sur le tronc

Montant du contrat de Candresse

Contrat	Nombre	Unités sous contrat	Montant
F22712 Dispositif favorisant le développement de bois sénescents- Arbre disséminés	1	15 u	2 860 €
F22714 Investissements visant à informer les usagers de la forêt	1	-	1 475 €

Contrats en cours

- **Dax Boulogne**

La commune de Dax conduit un projet d'aménagement de son bois de Boulogne. Consciente des enjeux liés à ce vieux boisement, la commune souhaite mettre en place des actions de préservation des zones à forts enjeux (présence de mares temporaires et de fossés occupés par la Cistude d'Europe). Un contrat est donc en cours de montage afin de créer des îlots de sénescence. Le contrat devrait être présenté à l'instruction au premier semestre 2013.

- **Sagnac et Cambran**

Le contrat concerne une parcelle communale de 1,4 ha dont la gestion est confiée à l'ONF. Cette parcelle est boisée depuis de nombreuses années. Le sol y est très inégal et longuement inondé en hiver (présence de mares temporaires et de fossés). De nombreux vieux individus de Chêne pédonculé y sont présents. En accord avec la commune et l'ONF, un contrat est en cours de montage afin de créer un îlot de sénescence et de poser un panneau pédagogique sur l'intérêt du bois mort. Le contrat devrait être présenté à l'instruction au premier semestre 2013 (en attente de devis pour le panneau).

- **Téthieu**

Le contrat concerne une parcelle communale de moins de 5 000 m² dont la gestion est confiée à l'ONF. Cette parcelle est boisée depuis plus d'un siècle et de nombreux vieux individus de Chêne pédonculé y sont présents. Elle représente de forts enjeux de conservation. Le contrat est en cours de montage. Il prévoit d'appliquer la mesure favorisant le développement sénescents ainsi que la création d'un panneau pédagogique.

Montants prévisionnels des contrats en cours

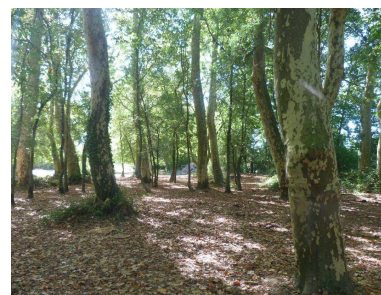
Contrat	Nombre	Unités sous contrat	Montant
F22712 Dispositif favorisant le développement de bois sénescents - Arbre disséminés	3	37 arbres	7 000 €
F22712 Dispositif favorisant le développement de bois sénescents - Ilots de sénescence	2	3,6 ha	7 000 €
F22714 Investissements visant à informer les usagers de la forêt	2 montants sur devis		

Demandes inéligibles suite à diagnostic

- **Plataneraie de la Barthe d'Orist**

Un diagnostic préalable a été réalisé sur cette parcelle, propriété de la DDTM des Landes, gérée depuis de nombreuses années par la commune d'Orist. La partie nord de la parcelle est plantée de platanes. Cette plataneraie dense présente des individus de très grande taille (entre 30 et 40 mètres). Suite à la tempête Klaus de 2009, de nombreux arbres de l'extrémité nord de la parcelle sont tombés.

L'absence d'enjeu au titre de la Directive HFF et le flou concernant le statut de la commune rendent la parcelle inéligible à la contractualisation Natura 2000 en son état actuel.



- **Prairie boisée à St Geours de Maremne**

Un diagnostic préalable a été réalisé sur la commune de St Geours de Maremne sur une parcelle privée. Cette parcelle, cadastrée « prairie » et n'ayant jamais été bornée, a été entretenue uniquement sur sa moitié sud par une fauche annuelle par un agriculteur sans bail rural. La partie nord s'est alors refermée progressivement par manque d'entretien. En bornant sa parcelle, le nouveau propriétaire s'est aperçu que la partie refermée lui appartenait. Il souhaite donc restaurer la prairie en ré-ouvrant la moitié nord de la parcelle.



Le diagnostic a révélé la présence d'un habitat d'intérêt communautaire 91F0 Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves sur la partie boisée que le propriétaire souhaite restaurer en prairie. Parallèlement, la préservation des prairies est un enjeu majeur de conservation sur le site. L'objectif de réouverture/restauration de la prairie aurait permis d'envisager la signature d'un contrat Natura 2000. Cependant, aucun contrat Natura 2000 ne semble pouvoir être contractualisé car la partie non entretenue a dépassé le stade de simple « embroussaillage » puisqu'un boisement est maintenant installé. La parcelle est donc inéligible à l'action A32301P *Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage*. De plus, n'étant pas considérée comme forestière (cadastrée prairie), elle ne peut, non plus, bénéficier de contrats Natura 2000 forestiers.

Mesure 323 C

Le système de pâturage collectif barthais étant proche de celui des estives pyrénéennes, l'administration et le Conseil Général des Landes, jusqu'alors seul financeur des communes pour l'entretien des Barthes, ont suggéré en 2010 de s'engager dans la mesure 323 C du PDRH « en faveur du pastoralisme ». Cette mesure finance l'investissement dans le « matériel pastoral » au sens large, de la clôture au chien de berger en passant par l'héliportage.

Les formulaires et règles d'éligibilité ont été adaptés au contexte barthais par l'administration.

Les aides sont réparties entre l'Etat 35% du HT (enveloppe plafonnée à 25 000€ pour l'ensemble des barthes) sur les travaux d'entretien (amélioration des dessertes, entretien des fossés,...) et l'achat de matériel pour le pâturage (clôture, parc de contention,...) et le Conseil Général 35% du HT. Le reste des dépenses, soit 30%, relevant de l'autofinancement des communes.

Entre 2010 et 2011, les communes des Barthes ont pu bénéficier de contrats pour l'entretien des chemins, des clôtures, des ouvrages hydrauliques et d'art, et pour la lutte contre la jussie dans l'objectif de restaurer le parcours pastoral pour un montant total de 82 774 €.

	Type de contrat	Surface engagée	Coût sur 2 ans
323 C	Total 2010-2011	532 ha	82 774 €

Campagne 2012

7 communes ont bénéficié du dispositif 323C en faveur du pastoralisme : Tercis, Saubusse, Rivière, S^t Vincent de Paul, Mées, Siest et Orist (annexe 3).

- **Rivière-Saas-et-Gourby**

Descriptif	Travaux	Montant HT
Broyage, ensilage et exportation de la jussie	entreprise	1 920.00 €
Déplacement des engins (tracteur + rotavator)	entreprise	620.00 €
Achat de cailloux pour entretien des chemins	entreprise	2 780.00 €
Création de clôture pour exclos	régie	2 267.20 €
Réparation barrière canadienne	entreprise	1 763.00 €
Girobroyage des chemins	régie	929.60 €
	Total HT	10 279.80 €

- **Tercis-les-Bains**

Descriptif	Travaux	Montant HT
Lutte contre la jussie	régie communale et entreprise	12 772.60 €
Lutte contre le bidens	entreprise	360.00 €
Réparation terrasse	entreprise	600.00 €
Restauration de la digue	entreprise	1 200.00 €
Réfection d'un pont	entreprise	3 990.00 €
Réfection de la clôture	entreprise	692.48 €
Plan topographique	entreprise	1 365.00 €
	Total	20 980.08 €

- **Saubusse**

Descriptif	Travaux	Montant HT
Amélioration de la qualité du pâturage : traitement de la jussie sur prairie (ensilage)	entreprise	2 180,00 €
Travaux d'entretien de clôtures	régie communale	428,60 €
Broyage refus avec tracteur	régie communale	857,20 €
Création exclos	régie communale et entreprise	1 359.51€
Réfection digue et entretien de la berge	entreprise	3 015.00 €
Entretien fossés	entreprise	800.00 €
Réparation de l'écluse	entreprise	807.15 €
Fourniture cailloux	entreprise	643,50 €
	Total	10 090.96 €

- **Saint-Vincent-de-Paul**

Descriptif	Travaux	Montant HT
Broyage des refus	régie communale	124.77 €
Réfection d'un pont	régie communale	381.07 €
Gestion de la jussie par traitement thermique	régie communale	634.70 €
Restauration des clôtures	régie communale	2 698.23 €
3 poses de buse	entreprise	1 305.00 €
	Total	5 143.77 €

- **Mees**

Descriptif	Travaux	Montant HT
Arrachage manuel de jussie	entreprise	3 700.00 €
Création de 3 zones d'abreuvement	régie	271.25 €
Création clôture	régie	1 498.42 €
Broyage des refus		602.54 €
Restauration clôture		120.51 €
	Total	6 192.72 €

- **Orist**

Descriptif	Travaux	Montant HT
Entretien et restauration des clôtures		3 638.00 €
Travaux hydrauliques		1 551.00 €
Restauration des chemins		1 795.00 €
Broyage des refus		874.00 €
Lutte contre la jussie		1 686.00 €
	Total	9 544.00 €

- **Siest**

Descriptif	Travaux	Montant HT
Amélioration de la voirie pastorale	entreprise	4 400.00 €
	Total	4 400.00 €

Etude Foin (cf. amélioration de connaissance)

Sont éligibles à la mesure 323 C les études ou analyses permettant d'améliorer l'animation, la connaissance des systèmes pastoraux concernés. A ce titre, une étude sur la qualité nutritive du foin des Barthes et sur la faisabilité économique d'une labellisation a été réalisée en 2012 et se poursuivra en 2013. Le protocole et les résultats sont détaillés dans le paragraphe « Amélioration des connaissances ».

Descriptif	Travaux	Montant HT
Etude qualité nutritive du foin	entreprise	1 408.35 €
	Total	1 408.35 €

Bilan de la campagne 2012

Ce tableau tient compte du programme prévisionnel 2012 pour lequel une demande de subvention a été effectuée via la mesure 323C. L'état d'avancement effectif de ces programmes n'est pas connu à l'heure actuelle.

Communes	2012 (montant HT)
St Vincent de Paul	6 757.85 €
Tercis les bains	20 980.08 €
Rivière Saas et Gourby	10 279.80 €
Mées	6 192.72 €
Siest	4 400.00 €
Saubusse	10 090.96 €
Orist	11 722.00 €
Etude foin	1 408.35 €
TOTAL	71 831.76 €

Les demandes 2012 sont en augmentation par rapport à 2011 suite au dépôt d'un dossier d'une nouvelle commune et l'étude foin.

Ce montant prévisionnel dépasse légèrement le plafond maximum d'aide de l'Etat de 25 000 € HT fixé pour le FEADER (correspondant à un volume total de 71 428 € HT pouvant être financé à 70%) mais les travaux réalisés sont très inférieurs à ces prévisions notamment sur la commune de Saubusse.

Contractualisation Agricole

Depuis 2007, des Mesures Agri-Environnementales territorialisées sont proposées aux agriculteurs afin de les inciter à entretenir leurs prairies de façon raisonnée pour maintenir les milieux ouverts remarquables du site. En 2012, les contractants de 2007 renouvellent leur contrat. Les chiffres ci-dessous totalisant les contrats de 2007 à 2011 représentent donc le maximum de surfaces sous contrat obtenu lors de cette première phase de MAEt.

Type de contrat	Surface engagée	Coût sur 5 ans
MAEt	1 371.30 ha 10 568 ml	1 863 202 €

8 contrats sont proposés aux exploitants agricoles du site en plus de la Protection des Races Menacées.

Habitats/couverts	Codes MAE	Objectifs et priorités	Financement : Etat + UE
Groupements prairiaux <i>Prairie de fauche</i>	AQ_BART_PF1	Valoriser les prairies permanentes et inciter à leur entretien régulier ; garantir la pérennité de ces milieux écologiquement remarquables. Priorité 1	211 €
Groupements prairiaux <i>Prairie de pâture</i>	AQ_BART_PP1		281 €
Groupements prairiaux <i>Prairie de fauche</i>	AQ_BART_PF2		261 €
Groupements prairiaux <i>Prairie de pâture</i>	AQ_BART_PP2		314 €
Milieux en déprise agricole	AQ_BART_EM1	Maintien voire augmentation des superficies en prairies . Priorité 3	336 €
	AQ_BART_EM2		351 €
Reconversion Culture/prairie	AQ_BART_RC1	Reconquérir des espaces prairiaux dans le territoire. Priorité 3	386 €
Réseau hydraulique artificiel	AQ_BART_FO1	Priorité 2	2,84 €

Diagnostiques préalables

Rappel : Les contrats « ouverture », « humidification » et « fossé » sont soumis à diagnostic préalable.

En 2012, 3 diagnostics préalables à la mesure AQ_BART_FO1 ont été réalisés à Dax, Pey et Préchacq-les-Bains et un diagnostic préalable à la mesure AQ_BART_PP2 à Candresse (annexe 4).

Campagne 2012

La campagne de contractualisation de 2012 a été très importante. Les contractants de 2007 ont renouvelé leur contrat avec un déplafonnement des mesures. En 2007, les exploitations étaient plafonnées à 7 600 €/an. De plus, l'engouement actuel pour l'herbe a encouragé des agriculteurs, jusque-là réticents, à s'engager.

Type de contrat	Nombre de contrat	Unité sous contrat	Montant pour 5 ans
AQ_BART_PF1	56	323.91 ha	341 725 €
AQ_BART_PF2	17	86.92 ha	113 431 €
AQ_BART_PP1	21	189.22 ha	265 854 €
AQ_BART_PP2	1	12 ha	18 840 €
AQ_BART_EM1	0	0 ha	0 €
AQ_BART_EM2	0	0 ha	0 €
AQ_BART_FO1	0	0 ml	0 €
AQ_BART_RC1	8	21.72 ha	41 920 €
Total			781 770 €
PRM3	2	15 u	11 475 €
Total			793 245 €

Sans la Protection des Races Menacées, on obtient un total de **2 644 972 €** engagés pour 6 années de contractualisation et presque **1 400 ha** de prairies sous contrat.

Cartographie

Une cartographie des îlots contractualisés a été réalisée après récupération des données géographiques auprès de l'ASP et pointage des données 2012 (annexe 5).
En 2013, il conviendra de mettre à jour cette cartographie en direct lors des montages des contrats.

Bilan financier des contrats Natura 2000

Type de contrat		Surface engagée	Coût sur 5 ans
MAEt	Total	633.77 ha	781 770 €
323 C	Total	-	71 832 €
Natura 2000	Total	-	4 335 €
		Total	857 937 €

Charte

La charte Natura 2000 du site a été validée lors du COPIL en fin d'année 2011. Plusieurs projets de charte ont été lancés en 2012 (2 agriculteurs, 3 communes, 1 syndicat et 2 particuliers). Le formulaire d'adhésion a été fourni aux structures animatrices en octobre 2012. Compte tenu des délais, les signatures de charte en fin d'année n'auraient pas permis aux propriétaires d'être exonérés de la Taxe Foncière sur le Non Bâti en 2013. Les projets de charte seront finalisés en 2013 afin d'être déposés avant la date limite permettant une exonération à partir de 2014. Cette date n'a pas encore été arrêtée par la DDTM des Landes. La Charte Natura 2000 a été utilisée comme outil d'information sur les enjeux du site des Barthes lors de réunions et demandes d'information (maitre d'ouvrage, scolaires...).

Amélioration des connaissances

Étude foin

Comme nous l'avons vu précédemment, la mesure 323C vise à soutenir les actions en faveur du pastoralisme. Elle privilégie le caractère multifonctionnel de la gestion pastorale et cherche à garantir le maintien de l'activité économique. Dans ce cadre et afin d'anticiper une possible baisse économique des Barthes ainsi qu'une diminution de l'activité d'élevage, une étude de la qualité nutritive du foin des Barthes a été financée dans le cadre de cette mesure avec le Conseil Général des Landes (40%) et la Chambre d'Agriculture des Landes (20%) avec un budget prévu pour l'analyse de soixante échantillons.

Ce travail n'est qu'une première étape pour connaître à terme les possibilités de commercialisation d'un foin labellisé. Elle sera complétée dans un second temps par une étude de marché pour voir les potentialités d'évolution de la vente de ce produit ainsi que par un travail sur la possible mise en place d'un label type Appellation d'Origine Contrôlée. L'obtention d'une partie des financements cette année a obligé à une certaine réactivité et donc à la réalisation de la première étape. Les travaux sur l'étude de marché et le label seront réalisés en 2013.

Un protocole d'échantillonnage et d'analyse a été réalisé en collaboration avec le CPIE Seignanx Adour, la Chambre d'Agriculture et le Conseil Général des Landes. Un relevé floristique sur chaque placette a précédé l'analyse en laboratoire (taux de matières sèches, de cendres, de matières azotées totales, de cellulose, valeurs UFL, UFV, PDIE, PDIN). L'étude a porté sur les 3 secteurs des Barthes de l'Adour (Moyen Adour Amont, Moyen Adour Aval et Bas Adour Maritime) et sur le Marais d'Orx et ce sur plusieurs placettes par secteur. L'analyse des échantillons devait concerner 60 échantillons au total mais, au vu des conditions climatiques particulières de l'année 2012, seulement 41 échantillons ont été prélevés. Le prix pour l'analyse d'un échantillon revient à 34,35 € HT soit un total de 1 408.35 € HT, soit 1 684.39 € TTC.

Les résultats 2012 montrent une certaine disparité entre les différents secteurs (annexe 6). Les Unités Fourragères sont correctes mais les taux d'azotes sont faibles, caractéristiques des prairies naturelles. Des échantillons supplémentaires sont nécessaires pour tirer des conclusions valables. L'intégration des résultats 2012 et 2013 dans l'étude globale permettra de définir le potentiel fourrager du foin des Barthes de l'Adour.



Cuivré des marais

Le Cuivré des marais est un lépidoptère (papillon) qui vit dans les zones humides. Remarquable par son physique avantageux, ce papillon orange et bleu pond ces œufs seulement sur les oseilles sauvages du genre Rumex. La chenille se nourrit uniquement des feuilles de cette plante hôte avant de se transformer à son tour en papillon.

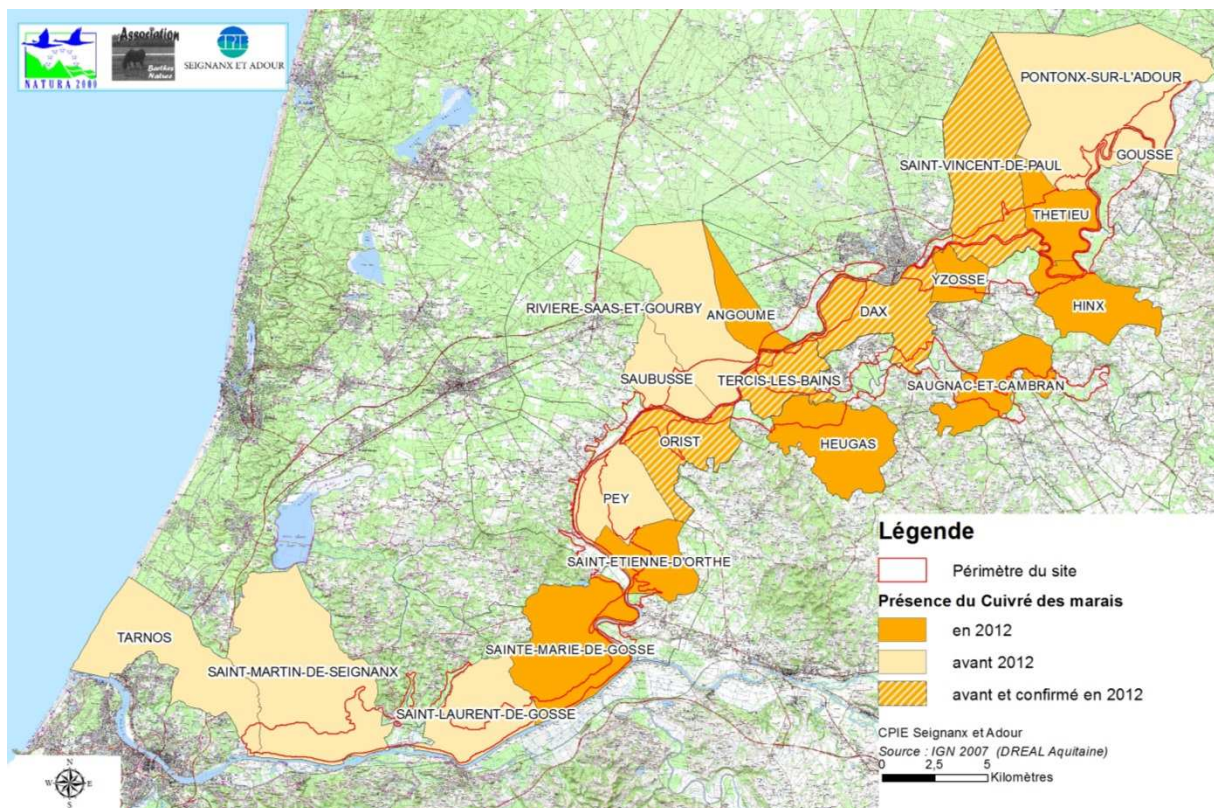
La disparition progressive des zones humides entraîne une diminution des populations de Cuivré des marais. Fortement menacé, il est protégé en France et en Europe et fait partie des espèces d'intérêt communautaire.

Lors de l'élaboration du DOCOB en 2006, le Cuivré des marais (*Lycanea dispar*) n'a pas été inscrit dans le Formulaire Standard de Données (FSD) du site, faute de budget alloué aux inventaires de terrain. Aucune action, n'a donc été préconisée dans le DOCOB pour la préservation et la conservation de ce lépidoptère d'intérêt communautaire. Depuis 2009, le papillon est observé ponctuellement sur les barthes. Lors de la réalisation des actions d'animation (diagnostic écologique, appui à l'application du régime des évaluations d'incidence), le Cuivré des marais a été identifié de façon ponctuelle sur les Barthes entre 2009 et 2011 (Dax, Saubusse, Saint Vincent de Paul).

Parallèlement, le Programme papillons de zones humides d'Aquitaine (dont le Cuivré des marais fait partie) a été lancé en 2010 avec comme principal objectif d'améliorer les connaissances sur l'espèce et ses habitats.

Il est donc apparu important, en 2012, de mener à l'échelle des Barthes de l'Adour une étude de la répartition de l'espèce et des habitats qu'il utilise. Des mesures de conservation de l'espèce pourront alors être envisagées sous la forme de contrats Natura 2000 (annexe 7).

Les résultats de cette étude montrent que le papillon est présent sur la moitié des communes barthaises (20 au total).



Carte de la répartition du Cuivré des marais sur le site

En 2012, 50 papillons ont été trouvés dans les formations végétales à hautes herbes humides (prairies humides, mégaphorbiaies...) dans lesquelles poussent les fameuses Rumex indispensables à leur reproduction.



Milieux à Rumex conglomeratus où le Cuivré des marais à été retrouvé (mégaphorbiaies, prairies humides, peupleraies)

- **Mise à jour cartographique**

La cartographie a été mise à jour au fil de l'année. Les diagnostics préalables aux contrats Natura 2000 ont permis de mettre à jour la cartographie des habitats naturels. Les nouvelles données de localisation d'espèces ont enrichi la cartographie des espèces d'intérêt communautaire.

Suivi des contrats

Bilan des questionnaires sur la fertilisation des prairies

Dans le cadre du suivi des impacts de la contractualisation sur la qualité des milieux des Barthes de l'Adour, une enquête anonyme a été réalisée auprès des agriculteurs contractants sur la quantité d'intrants économisée sur les îlots engagés dans une Mesure Agri-Environnementale territorialisée. Des questionnaires ont été envoyés lors de la campagne 2012 (annexe 8).

La question principale était d'évaluer les quantités de fertilisants, d'amendements calciques et de traitements phytosanitaires qui n'avaient pas été mises sur le site du fait de la contractualisation. Une question sur le nivellement et sur le drainage a également été posée.

20 questionnaires ont été retournés ce qui représente 260 ha de prairies, soit 20 % des îlots sous contrats. Les résultats sont donc à prendre avec prudence.

3 agriculteurs sur 20 auraient drainé de façon supplémentaire le milieu s'ils n'avaient pas été sous contrat ce qui représente une faible part des exploitants. 6 agriculteurs sur 20 auraient nivelé de façon plus importante leurs îlots. La nécessité de remettre à plat les prairies est une demande récurrente des exploitants des Barthes pour faciliter notamment la fauche et préserver leur santé. Il est rappelé qu'un nivellement superficiel est autorisé par les contrats.

Pour les produits phytosanitaires et l'amendement calcique, les contrats ne changent pas les pratiques. Les exploitants ne répandraient pas ces intrants même hors contrat.

Pour ce qui est de la fertilisation, 13 exploitants sur 20 (88 ha) ne fertiliseraient pas même s'il n'étaient pas sous contrat. Les 7 autres (161 ha) mettraient de 45 à 120 unités d'azote, de phosphore et de potassium. Si on s'intéresse aux surfaces concernées, cela représente une économie de fertilisants sur la moitié des terrains sous contrats soit par extrapolation environ 700 ha ce qui n'est pas négligeable.

Suivi de la MAEt « Reconversion de terre arable en prairie »

Proposée lors de la campagne 2012, la MAEt « Reconversion de terre arable en prairie naturelle » a été contractualisée par 8 agriculteurs dans les Barthes sur 21 ha. Cette mesure correspond aux objectifs définis dans le DOCOB :

- Maintenir la mosaïque d'habitats qui compose les Barthes de l'Adour
 - Maintenir voire augmenter les surfaces en prairies
- Conserver et favoriser les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Renforcer la biodiversité
 - Améliorer les pratiques de gestion

Il est apparu important d'envisager un suivi de ces parcelles en reconversion pour évaluer l'efficacité de la mesure. Ce suivi consiste à observer la réinstallation de la végétation et de la faune sur ces parcelles en mettant en place deux types d'inventaires :

- botanique des parcelles pour comprendre la reprise de la prairie sur ces parcelles initialement plantées de maïs
- faunistique (insectes) pour appréhender l'évolution de la biodiversité au fil de la reconversion

Le suivi sera reconduit sur les mêmes parcelles en 2013 et une première synthèse de l'évolution des parcelles sera présentée en 2013.



Parcelles sous MAEt « Reconversion de terre arable en prairie naturelle » ayant fait l'objet du suivi de 2012

Evaluation d'incidences

Veille

Rédaction de plusieurs notes à l'attention des services de l'Etat afin de les informer de projets/travaux, pouvant avoir une incidence sur l'état de conservation du site et des habitats et espèces ayant justifié sa désignation, dans le cadre de leur mission « d'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences » et de « veille sur les projets émergents sur le site Natura 2000 ». En 2012, 5 notes ont ainsi été rédigées (annexe 9) :

- Création d'un étang de loisirs sur la commune de Josse
- Travaux sur une tonne de chasse sur la commune de Pey
- Projet de création de sentier sur la commune de Heugas
- Travaux dans la Barthe communale de Saubusse
- Création d'une aire de grand passage des gens du voyage sur la commune de Bayonne (64)

Accompagnement

Port de Saubusse

Dans le cadre du développement de la voie d'eau dans le pays de l'Adour, Saubusse a été identifié comme étant une commune stratégique. Une première étude en 2006 a déjà donné lieu à un aménagement des quais. Aujourd'hui, la commune souhaite encore renforcer le lien ville/port en facilitant l'accessibilité au fleuve. Une étude de faisabilité a donc été confiée aux bureaux d'étude CREHAM et FR Environnement Nautique sur les possibilités techniques et financières pour réhabiliter la digue et la cale du ruisseau du Jouanin, réaliser un ponton de pêche servant également de belvédère sur l'Adour et un appontement pouvant accueillir les bateaux locaux et aménager l'ancien épi enherbé pour créer une halte nautique. Cette étude a été rendue à la commune. Les arbitrages techniques et financiers afin de réaliser certains travaux doivent être faits par la commune.

Participation des structures animatrices

Participation aux réunions de suivi de l'étude, relecture de documents et fourniture de données concernant les enjeux environnementaux. Avis technique sur les impacts positifs et négatifs possibles des scénarii proposés.

Projet proposé par le bureau d'études CREHAM



Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été mis en place par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) et modifié par la loi Urbanisme et Habitat (UH). Ce document de planification, qui s'inscrit dans le cadre réglementaire national et local, a pour objectif d'assurer un développement du territoire cohérent et respectueux de l'environnement. Le SCoT définit, à partir d'un diagnostic de l'existant et d'une analyse préalable de l'environnement, les orientations communautaires qui guideront le développement territorial. La concertation de la population fait partie intégrante de la démarche du SCoT.

Participation des structures animatrices

Participation aux réunions techniques, relecture de documents et transmission de données sur le secteur concernant les trames vertes et bleues et les enjeux environnementaux locaux liés aux barthes.

Projet de vidange et curage des étangs de Pontonx-sur-Adour et épandage des matières de curage

Depuis quelques années, les plans d'eau ont été envahis par différentes espèces végétales : la jussie et le lagarosiphon. De plus, des espèces animales exotiques ont été répertoriées : ragondins, écrevisses de Louisiane... Le projet de la commune consistait donc à vidanger les plans d'eau, les curer et enfin déposer les boues en dehors de la zone humide pour éviter la prolifération des espèces envahissantes. Le projet étant soumis à la Loi sur l'Eau, une évaluation des incidences a également été menée.

Participation des structures animatrices

Participation à une réunion technique et fourniture de données sur le secteur.

Entretien et restauration du réseau hydraulique de la barthe de Pey.

L'ASA récemment créée souhaitait restaurer l'écoulement de l'eau dans les canaux et les fossés de la barthe. Pour cela elle envisageait un griffage mécanique des herbiers de jussie avec exportation et épandage sur champs de maïs hors zone inondable.

Participation des structures animatrices

Bilan de l'analyse de l'intérêt communautaire du réseau hydraulique de la barthe de Pey et de son envahissement par les jussies exotiques avril 2012 (annexe 10).



Canal de la barthe de Pey

Création d'une salle communale à St Barthélémy

La commune de St Barthélémy avait pour projet de créer une salle communale à proximité immédiate du SIC et entièrement comprise dans la ZPS Barthes de l'Adour. Le projet devant faire l'objet d'un permis de construire, il était également soumis à évaluation des incidences (P.L.U n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale).

Participation des structures animatrices

Discussion du projet avec le bureau d'étude en charge du projet et fourniture de données sur le secteur.

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Conseil général des Landes

Compétent pour mettre en œuvre un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée non motorisées (PDIPR), le Conseil Général des Landes étudie depuis 1985 les tracés de circuits de randonnées, les aménage et assure l'entretien et le balisage des quelques 3 500 kms d'itinéraires du département. Tous les nouveaux sentiers compris dans un site Natura 2000 intégrant le PDIPR doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences. Des projets de sentiers émergeant dans le site des Barthes de l'Adour, il a semblé opportun aux structures animatrices de rencontrer le service randonnée du Conseil Général des Landes afin d'expliquer le rôle de la structure animatrice.

Participation des structures animatrices

Réunion technique avec le service randonnée pour proposer une assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences des itinéraires tout ou partie dans le site (fourniture de données naturalistes, conseils techniques...).

SIVU du Luy Aval

Le SIVU de Luy aval gère les 65 kms de la partie aval de la rivière. C'est donc le gestionnaire des berges du Luy dans le site Natura 2000 des Barthes de l'Adour. Le SIVU mène différents travaux de restauration dont les objectifs sont :

- rétablir l'écoulement et la dynamique des eaux avec l'enlèvement sélectif des embâcles et chablis problématiques facilement mobilisables. Les souches, troncs et branches bien encrés dans le lit (émergés ou immergés) et participant au bon état piscicole seront conservés.
- ouvrir et diversifier le milieu et limiter les érosions par coupe et élagage sélectifs en optimisant des zones d'ombre et de lumière favorables à la vie aquatique et à la biocénose.
- préserver les zones d'expansion des crues et rouvrir les bras morts (dissipation de l'énergie, intérêt écologique)
- protéger et préserver certains sites d'intérêt (général, écologique, pédagogique...) par l'emploi de protection végétale adaptée au milieu.
- sensibilisation des riverains et autres acteurs du milieu rivières.



Le Luy

Certains travaux sont soumis à la Loi sur l'Eau et une évaluation des incidences est également demandée.

Participation des structures animatrices

Réunion technique avec le président pour proposer une assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences des travaux dans le site (fourniture de données naturalistes, conseils techniques...).

Divers

Participation des structures animatrices

Réponses aux sollicitations téléphoniques ou électroniques de porteurs de projets et bureaux d'étude chargés de projets dans les barthes. Explication du fonctionnement de l'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences qui est proposée par les animateurs du site (5 sollicitations).

Suivi des actions de développement durable sur le territoire

Participation réseau local Natura 2000

Participation aux 2 COPIILs du site L'Adour en janvier à Pey et en décembre à Pontonx-sur-Adour

Participation au COPIIL des Barthes de l'Adour (ZPS).

Participation au groupe de travail et COPIIL du site « Zone humide du Métro » en septembre 2012 à Tarnos

Participation au groupe de travail en février à Labenne et COPIIL du site « Zones humides du Marais d'Orx et de la ZPS « Domaine d'Orx » en juin ainsi qu'au comité de suivi de la Réserve Naturelle du Marais d'Orx de mars.

Mise en œuvre du programme de reconquête des habitats de l'anguille

Suite à une étude menée en 2009 sur la barthe de Pey par l'ONEMA et dans le cadre de l'animation du PLAGEPOMI par l'Institution Adour, la restauration de la continuité écologique est envisagée sur 20 systèmes considérés comme prioritaires sur les 300 ouvrages des Barthes de l'Adour.

Parmi ceux-là, ont été choisis 4 sites pilotes afin de tester l'étude et la mise en œuvre des mesures nécessaires à l'accueil de l'anguille : Pey, Saint-Etienne-d'Orthe, Saint-Martin-de-Seignanx et Tercis-les-Bains.

Le Service Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques a repris ce dossier comme une priorité en 2012 après 2 années de dormance et a créé un groupe technique composé de tous les acteurs de l'eau afin de mettre en œuvre les expérimentations.

L'Institution Adour est maître d'ouvrage de l'étude préalable. Elle a récupéré les données l'étude ONEMA afin de construire le cahier des charges. Des réunions d'informations ont été organisées dans les 4 sites choisis.

Le lancement de l'étude est prévue en 2013 après validation du cahier des charges par le groupe technique avec un rendu prévu pour fin 2014. La mise en œuvre des mesures est envisagée pour 2015.

Participation des structures animatrices

Barthes Nature et le CPIE Seignanx Adour avaient participé en 2009 au choix de Pey et ont sollicité les services de l'Etat depuis pour que le dossier aboutisse. Les deux structures participent donc à la nouvelle organisation et sont membres à part entière du groupe technique ainsi que des comités de suivi locaux. Leurs rôles est de s'assurer de la prise en compte de tous les enjeux écologiques des Barthes dans la mise en œuvre de mesures pour l'anguille mais également des enjeux socio-économiques en se faisant l'interlocuteur privilégié des usagers des sites pilotes.

C'est également dans ce cadre que Barthes Nature a participé à l'Assemblée des propriétaires de l'ASA de Pey afin d'expliquer le retard pris dans ce dossier et les modalités de mise en œuvre du programme.



Porte de Castet à St Martin de Sgnx

Communes

Dans le cadre du règlement départemental du Conseil Général des Landes sur les Espaces Naturels Sensibles, tout territoire en ENS doit réunir une fois par an au moins un comité de site, responsable de la gestion de celui-ci. C'est le cas des 7 barthes communales que sont Mées, Orist, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Vincent-de-Paul, Saubusse, Siest et Tercis-les-Bains.

La création de ces comités de site a d'autant plus d'importance pour ces espaces que les communes souscrivent des contrats dans le cadre de la mesure 323C et que le CPIE Seignanx Adour met en œuvre une étude sur les moyens de lutte contre la jussie avec un appui technique à ces mêmes communes sur le même territoire, tout cela cofinancé par les Conseil Général des Landes.

Le rôle de ces comités de site est de prévoir les travaux nécessaires à la bonne gestion des barthes communales (entretien des chemins, clôtures, points d'abreuvement, restauration du pâturage, lutte contre la jussie, investissement nécessaire au bétail...).

Ces comités de site sont composés des élus de la commune, des services du Conseil Général, des structures socioprofessionnelles concernées (Fédération des Chasseurs et des pêcheurs des Landes, ONF, DDTM, ONEMA, ONCFS, Barthes Nature..) et des acteurs locaux (ACCA, APPMA, Agriculteurs, ASA).

Participation des structures animatrices

Les structures animatrices ont participé à la création des comités. Elles participent aux réunions afin que soient pris en compte dans les projets de travaux les intérêts écologiques de la barthe et les enjeux socio-économiques. Elles font également le lien entre les différents dossiers en cours et les différentes mesures de gestion (Contrats Natura 2000, Contrat 323C, Evaluation d' Incidences, PLAGEPOMI, valorisation du territoire...).



Barthe communale de Orist

Mesures compensatoires

Autoroute de Sud de la France pour la mise en 2 X 3 voies de l'A 63 entre Biriadou et Ondres

Dans le cadre de la mise à 2 X 3 voies de l'A 63 entre Biriadou et Ondres, les Autoroutes du Sud de la France (ASF) sont tenues par arrêté ministériel de mettre en œuvre des mesures compensatoires sur 225 ha de zones humides. Les Barthes de l'Adour sont un des quatre secteurs sur lesquels ces mesures doivent s'appliquer. ASF a confié à CDC Biodiversité la préparation de ce programme de mesures compensatoires. Des secteurs potentiellement utilisables ont été identifiés dont le site de la tourbière du Grand Moura de Montrol à Saint-Laurent-de-Gosse. Le site va être utilisé dans le cadre du programme de mesures compensatoires de l'A63. Le programme sera engagé en partenariat avec les collectivités locales ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs de terrain y compris les structures animatrices.

Participation des structures animatrices

Participation aux Copils et réunions de concertation.

Tourbière du Grand Moura de Montrol



Conseil Général des Landes pour le contournement de DAX

La réalisation de la déviation Est de Dax est assortie d'un dispositif de mesures compensatoires. Dans ce cadre, le Conseil Général des Landes a invité les structures animatrices à participer au Comité de Pilotage relatif à la mise en œuvre des mesures compensatoires qui auront lieu sur différents sites des Barthes de l'Adour.

Participation des structures animatrices

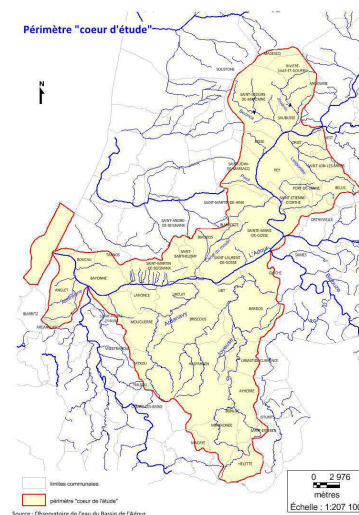
Participation au Copil.

Projet de SAGE

La Communauté d'Agglomération Côte Basque Adour porte une étude préalable sur la possibilité d'élaborer un SAGE Adour Aval. L'objectif est de faire un diagnostic global sur le territoire de l'Adour Aval, des bassins versants du Gave de Pau, de la Bidouze, de la Nive afin de choisir l'outil de gestion de l'eau le plus approprié, pour l'ensemble ou par bassin.

Participation des structures animatrices

Barthes Nature et le CPIE Seignanx Adour ont eu un entretien avec la chargée de mission responsable de l'étude préalable et ont fourni des données sur le territoire des Barthes.



Périmètre d'étude du projet de SAGE Adour aval

Valorisation des territoires

Tourisme durable – coopération avec la Wallonie (Belgique) et l'Andalousie (Espagne)

Dans le cadre du programme LEADER porté par le Pays Adour Landes Océanes, deux voyages en Wallonie et en Andalousie ont été organisés sur le thème du tourisme durable afin de découvrir comment les belges et les espagnols concilient le développement local et la prise en compte des enjeux écologiques.

Participation des structures animatrices

Barthes Nature a participé aux deux voyages dans le cadre de la valorisation du territoire des Barthes amorcée en 2011 par un groupe d'acteurs locaux. L'objectif était d'acquérir de l'expérience pour concilier le développement du tourisme sur le territoire des Barthes avec la préservation des enjeux écologiques et socio-économiques peu compatibles en théorie avec l'ouverture au public. Il en ressort la nécessité de réaliser une étude stratégique afin de sectoriser les zones à aménager des zones à préserver comme a pu le faire le Parc de la Forêt d'Anlier en Wallonie.

Carrière de Tercis- SCAP

Le site des carrières de Tercis a été proposé au ministère de l'écologie, qui l'a accepté, en tant que projet éligible à la SCAP, pour son intérêt géologique majeur de référence internationale pour le stratotype Campanien - Maastrichtien. Une étude de faisabilité pour un classement en réserve naturelle, nationale ou régionale est actuellement en cours, menée par le CEN Aquitaine associé à la FDC40, au CPIE Seignanx & Adour et à Barthes Nature.



Carrière de Tercis

Participation des structures animatrices

Participation aux réunions du comité de suivi (collectivités, services et établissements publics de l'État, associations, personnalités scientifiques)

Aménagement de la barthe de Naciet à St Martin de Seignanx

L'étang de Naciet, situé sur la commune de Saint-Martin-de-Seignanx, est envahi de jussie et est en train de se combler. Le Conseil Municipal souhaite réhabiliter ce site afin d'en faire une aire d'accueil pour les promeneurs avec des aménagements légers. Des devis ont été demandés pour la restauration de l'étang et la réalisation d'un plan de gestion afin de classer le site comme Espaces Naturels Sensibles.

Participation des structures animatrices

Barthes Nature a participé à une réunion afin de donner un avis technique sur les devis et les mesures proposées. La commune n'a pas souhaité donner suite du fait des coûts trop élevés.

Aménagements de la Barthe de Heugas

La commune souhaite faire émerger un sentier de découverte de la barthe. L'INSUP de Dax a été chargé en 2011 de réaliser un programme de « chantier école » visant à restaurer et valoriser le lavoir et un ouvrage hydraulique à Heugas.

Participation des structures animatrices

Relecture et commentaires sur les panneaux pédagogiques réalisés par les élèves.

Fourniture d'une liste de plantes locales à utiliser dans l'aménagement paysagé du lavoir d'Heugas.

Valorisation et aménagement de la Barthe Boulogne/Saubagnacq de Dax

La ville de Dax souhaite valoriser la barthe par la mise en place :

- de **4 sentiers de découverte** permettront un maillage complet de découverte de la barthe et ce à deux pas du centre-ville, dans le prolongement naturel de la promenade le long des berges de l'Adour, du parcours à l'entrée et dans le bois de Boulogne et tout proche du futur Espace Multisports de Saubagnacq

Sentiers de découverte de la Barthe de Dax



- d'un **espace muséographique** : la Maison de la Barthe accueillera avant l'été 2013 tous les publics : promeneurs, scolaires, familles, touristes, curistes. La ferme Payzan, aujourd'hui à l'abandon, sera réhabilitée afin d'en faire un lieu de découverte du monde des barthes et de l'Adour.

Projet de Maison de la Barthe



Participation des structures animatrices

Les réunions de concertation pour la mise en valeur des Barthes de Dax et notamment le Bois de Boulogne ont été suivies afin de s'assurer de la bonne prise en compte des objectifs du DOCOB.

Participation aux plans de restauration régionaux ou nationaux

Programme Papillons menacés des zones humides d'Aquitaine

Présentation du programme

Fadet des laïches, Azuré des mouillères, Azuré de la Sanguisorbe, Cuivré des marais, Damier de la Succise... derrière ces noms bien mystérieux pour la plupart d'entre nous se cachent **5 papillons menacés** de disparition. Bien que bénéficiant d'un statut de protection au niveau national et/ou européen en raison de leur rareté et de leur extrême vulnérabilité, ces espèces subissent encore aujourd'hui de lourdes menaces consécutives à la dégradation, voire à la disparition de leur milieu de vie : les zones humides.



Ce constat récurrent depuis plusieurs années devient de plus en plus inquiétant. Il est à l'origine de l'élaboration d'un programme régional d'étude et de sauvegarde, destiné à mieux connaître le fonctionnement de ces espèces. Il permettra également d'identifier les actions à mettre en œuvre pour enrayer les processus de raréfaction de ces papillons et favoriser le maintien et le développement de leurs populations en Aquitaine.

Pour cela, le **Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine)**, instigateur et coordinateur du programme, a proposé un projet de grande envergure, étalé sur trois ans, s'appuyant sur les compétences d'un grand nombre de partenaires techniques et scientifiques aux niveaux régional et national. Les objectifs du programme se définissent en 4 volets :

- Améliorer les connaissances écologiques sur ces 5 espèces ;
- Mutualiser et diffuser les connaissances régionales ;
- Communiquer et valoriser les résultats du programme auprès du public ;
- Développer des actions de préservation et de restauration des milieux.

A plus long terme, la finalité de ce programme est de parvenir à sauvegarder les populations régionales de ces 5 papillons grâce à l'adoption de stratégies de conservation de ces espèces dans les politiques d'aménagement du territoire.

Participation des structures animatrices au programme :

Soutenu par l'Europe (SGAR), la DREAL et le Conseil Régional d'Aquitaine, ce programme collaboratif implique la mobilisation d'un important **réseau de partenaires** publics comme privés (collectivités, associations de protection de la nature, Parcs Naturels Régionaux, Parc National des Pyrénées, Réserves Naturelles Nationales... pour ne citer que ceux-là).

C'est dans ce cadre que les structures animatrices ont proposé leur participation. En effet, le site des Barthes de l'Adour accueille l'un des papillons visé par le programme : le Cuivré des marais espèce d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site des Barthes de l'Adour.

- communication de l'ensemble des données récoltées concernant cette espèce depuis la naissance du site Natura 2000
- inventaire complémentaire en juillet 2012 spécifique au Cuivré des marais afin de compléter les connaissances sur cette espèce

Plan National d'Actions en faveur des Odonates 2011-2015

libellules et demoiselles menacées



Ce Plan National d'Actions a pour objectif : l'évaluation et l'amélioration de l'état de conservation des espèces d'odonates menacés

- acquérir des données quantitatives sur l'état de conservation des espèces
- améliorer l'état de conservation des espèces et de leurs habitats en France

Ce Plan National d'Actions est coordonné à l'échelle nationale mais décliné à l'échelle régionale en Plan Régional d'Actions en faveur des Odonates d'Aquitaine (PRAO Aquitaine). Le PRAO Aquitaine est en cours de rédaction. La structure opératrice de son élaboration est le CEN Aquitaine.

Dans les Barthes de l'Adour, trois espèces d'Odonates sont concernées par ce plan d'action : l'Agrion de mercure, le Gomphe de Graslin et le Gomphe à pattes jaunes. Les deux premières espèces sont d'intérêt communautaire. Elles représentent toutes deux des enjeux importants sur le site des Barthes de l'Adour.

De gauche à droite : Agrion de mercure, Gomphe de Graslin et Gomphe à pattes jaunes



Participation des structures animatrices au programme :

Pour répondre à l'objectif d'améliorer les connaissances sur ces deux espèces, les structures animatrices ont d'ores et déjà communiqué au CEN Aquitaine l'ensemble des données acquises sur ces espèces dans les barthes depuis la naissance du site Natura 2000. Afin d'améliorer les connaissances sur ces espèces, les structures animatrices ont proposé d'effectuer des inventaires complémentaires en 2013. L'Agrion de mercure sera à rechercher sur les petits cours d'eau présentant des herbiers aquatiques dans les barthes et le Gomphe de Graslin sera recherché sur le Luy. Ces données seront ensuite communiquées au CEN Aquitaine afin d'être intégrées et prises en compte dans le PRAO Aquitaine.

5. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

COMMUNICATION

Site web

Le site web créé en 2011 est régulièrement mis à jour en 2012 afin d'informer sur les actualités du site des barthes de l'Adour. Les documents de présentation du COPIL de fin 2011 ainsi que le bilan d'animation 2008-2011 et la Charte validée sont téléchargeables depuis le site. Toutes les sorties nature de 2012 ont été annoncées via le site. La Marsilée et le résumé non technique du DOCOB sont également disponibles.

La Marsilée



Il s'agit de la lettre d'information à destination des usagers des Barthes de l'Adour (annexe 11). Imprimée en 500 exemplaires, elle sera distribuée aux acteurs du territoire.

Au sommaire :

- Les éditos du Préfet des Landes et du Président de Barthes Nature et présentation de ladite Marsilée : espèce d'intérêt communautaire, rarissime dans les barthes
- Charte Natura 2000, site internet et MAET
- Présentation des sites Natura 2000 du territoire et zoom sur l'inventaire des amphibiens des barthes
- zoom sur l'inventaire Cuivré des marais et présentation de l'étude sur la qualité nutritive du foin des barthes
- Point sur la Loi sur l'Eau et l'évaluation des incidences et la formation proposée par les structures animatrices ; présentation des objectifs 2013
- article sur la valorisation des Barthes et informations diverses

Le résumé non technique



A la demande des services de l'Etat, un résumé non technique du DOCOB a été rédigé (annexe 12). Il a pour objectif de synthétiser les enjeux et objectifs du site en 8 pages, il décrit :

- le réseau européen
- le site et sa localisation
- son fonctionnement hydraulique et les milieux naturels présents
- les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents
- les enjeux du site
- les activités socio-économiques
- les actions proposées
- Les rôles du COPIL et de la structure animatrice ainsi que les contacts des structures référentes

Il a été imprimé en 100 exemplaires à destination des acteurs du site. Il sera distribué lors des différents contacts (réunions d'information, COPIL...) et sur demande auprès des structures animatrices.

L'exposition mobile

Cette année, des structures nous ont sollicité afin d'obtenir des supports d'information pour différentes journées organisées sur le territoire.

Par exemple, l'association du Val d'Adour Maritime qui organisait en septembre dans le cadre des journées du patrimoine une journée consacrée à l'Adour. Il a été fourni à l'association des affiches qui dataient de l'élaboration du DOCOB. 400 visiteurs ont donc pu avoir accès à ces informations.

Pour répondre à ce type de demande, il a semblé opportun aux structures animatrices de concevoir une exposition mobile plus pratique, actuelle et complète sur Natura 2000 dans les Barthes de l'Adour. Le support choisi est le kakémono.

3 kakémonos ont été conçus pour créer cette exposition (annexe 13) :

1. Natura 2000, réseau européen et site des barthes de l'Adour
 2. les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site
 3. les activités socio-économiques et les actions proposées sur le site
- Deux lots de cette exposition pourront ainsi être mis à disposition sur demande des structures organisant des événementiels autour des Barthes de l'Adour.



INFORMATION SENSIBILISATION

Les Réunions publiques (annexe 14)

Date : 16 mars 2012 Public : adhérents de Barthes Nature et tout public
Lieu : Orist Nombre de participants : une trentaine
Description : Présentation du bilan de la première phase d'animation 2008-2011, de la nouvelle proposition technique et financière pour les années 2012 à 2014, présentation du site Web et du projet « valorisation des territoires ».

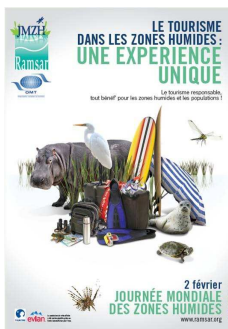
Date : 22 novembre 2012 Public : adhérents de Barthes Nature et tout public
Lieu : Pey Nombre de participants : une soixantaine
Description : Présentation du bilan de l'animation 2012 (inventaire Cuivré des marais, campagne MAEt, étude foin...), présentation de la lettre d'information « la Marsilée » et des objectifs 2013.



Des réunions d'informations sur les MAEt

Date : 30 mars 2012
Lieu : Téthieu et rivière
Description : Présentation des différents contrats proposés et des conditions d'éligibilité ainsi que les modalités de souscription.
Public : Agriculteurs
Nombre de participants : 28

Journée Mondiale des Zones Humides 2012



Date : 2 février 2012
Lieu : Saubusse
Titre : Un tourisme durable dans les Barthes de l'Adour
Type de manifestation : Conférence suivie d'une sortie nature dans la Barthe de Saubusse
Description : « Les Barthes de l'Adour constituent une zone humide remarquable et sensible de part sa biodiversité. Comment développer un tourisme local permettant de partager ce milieu naturel d'exception tout en le respectant et en informant sur la nécessité de sa préservation ? »
Nombre de participants : 33 (élus, office de tourisme, hébergeurs, entreprises de sports et loisirs)

A destination des acteurs du tourisme et des collectivités, cette animation a permis de sensibiliser ce public aux enjeux et objectif du site Natura 2000 des Barthes de l'Adour et d'évaluer leurs besoins en communication en tant qu'acteurs clés du territoire (plaquettes de présentation du site, exposition, communication autour de la Charte Natura 2000...).

Sorties nature « à la découverte des Barthes » Natura 2000



Date : 6 juin 2012
Lieu : Dax
Titre : **Découverte des Barthes de Dax**
Description : Découverte de la faune et de la flore des barthes de Dax à travers les indices et traces. Explication des enjeux de préservation de cette zone humide.
Public : le Centre aéré communal de Berre
Nombre de participants : 20 enfants de 10-12 ans



Date : 22 octobre 2012
Lieu : Pey
Titre : **Découverte des Barthes de Pey**
Description : Découverte de la faune et de la flore des barthes de Pey. Explication des enjeux de préservation de cette zone humide.
Public : Classe de CE2 du groupement scolaire de Pey/Orist/Siest
Nombre de participants : 26 enfants de 8-9 ans



Date : 22 novembre 2012

Lieu : Heugas

Titre : **Découverte des Barthes de Heugas**

Description : Découverte de la faune et de la flore des barthes de l'Adour
Explication des enjeux de préservation de cette zone humide.

Public : Seconde du lycée agricole de Sabres

Nombre de participants : 35 adolescents de 15-18 ans

Sorties nature « à la découverte des Barthes » du CPIE Seignanx Adour

Ces sorties nature ont été organisées par le CPIE Seignanx et Adour en dehors de l'animation du site dans le cadre de leur programme annuel d'animation. Elles sont présentées dans ce bilan d'animation car chacune de ces animations a permis de sensibiliser le grand public aux enjeux et objectif du site Natura 2000 des Barthes de l'Adour.

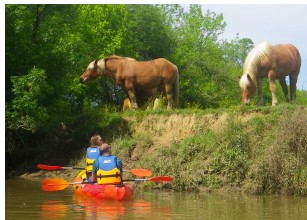


Date : 5 mai 2012

Titre : A la découverte des Barthes de Rivière Saas et Gourby

Description : « Venez à la rencontre de cette zone humide d'exception au cours d'une balade de deux heures. Avec un peu de chance, nous pourrions apercevoir ses habitants rares et protégés que sont la tortue Cistude d'Europe et le papillon Cuivré des marais.»

Nombre de participants : 16



Date : 13 mai 2012 dans le cadre des Destinations Aquitaine Nature

Titre : De Saubusse à Pey, l'Adour comme vous ne l'avez jamais vue.

Description : « Une balade en canoë d'une heure pour découvrir la faune et la flore des berges de l'Adour et bien plus encore.»

Nombre de participants : 15

En partenariat avec 2X AVENTURES.



Date : 21 juillet 2012

Titre : A la découverte des Barthes d'Orist

Description : « Nous vous ferons découvrir les richesses de cette zone humide d'exception au cours d'une balade de deux heures au milieu des vaches et chevaux qui pâturent ici librement.»

Nombre de participants : 19



Date : 25 aout 2012 dans le cadre de la 16^{ème} nuit européenne de la chauve-souris

Titre : La nuit européenne de la chauve-souris

Description : « Venez à la rencontre de ces animaux nocturnes et de leur milieu de vie dans les Barthes de l'Adour à Dax. »

Nombre de participants : 24

Avec la collaboration de Rose-Marie Gonzalez de l'association Osmunda



Date : 8 décembre 2012

Titre : Les Grues cendrées

Description : « La Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de St Martin de Seignanx est une zone exceptionnelle de halte migratoire, entre autres pour les grues cendrées. Nous vous ferons découvrir cette espèce, et bien d'autres oiseaux d'eau qui fréquentent les Barthes en hiver»

Nombre de participants : 19

En partenariat avec la Fédération des chasseurs des Landes.

Formations

Formation dans le cadre du Plan Local de Formation Inter-filière (PLFI)

Dates : le 14 mai et le 2 octobre 2012

Lieu : St Martin de Seignanx au CPIE Seignanx Adour

Présentation de la richesse biologique et patrimoniale des Barthes de l'Adour et des enjeux de préservation du site Natura 2000 dans le cadre du PLFI « Tourisme durable » à destination des acteurs du tourisme organisé par le Pays Adour Landes Océanes et animé par le CPIE Seignanx Adour.

Nombre de participants au total : 26

Formation Loi sur l'eau et Evaluation des incidences



Dates : le 20 décembre 2012

Lieu : St Martin de Seignanx au CPIE Seignanx Adour

Description : Mise en place et animation d'une journée de formation sur la Loi sur l'Eau et le régime d'évaluation des incidences à destination des services techniques communaux, des présidents d'ASA et syndicats de gestion de l'eau ainsi que des ACCA (annexe 15).

Contenu : 1) Natura 2000 : Présentation du régime d'évaluation des incidences et rappel du rôle de l'animateur Natura 2000 pour l'application de ces dispositifs réglementaires

2) Loi sur l'Eau : présentation de l'application de la réglementation par le service Police de l'Eau et Milieu Aquatique
3) Sortie terrain avec l'ASA rive droite de l'Adour pour discuter autour d'un cas concret

Nombre de participants au total : 26

Partenaires : cellule Eau du Service Police de L'Eau et des Milieux Aquatiques (SPEMA) du département des Landes, Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et ASA rive droite de l'Adour.

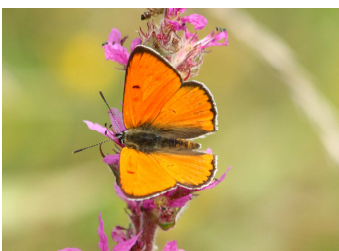


Film et ouvrages

Film sur « Les papillons des zones humides »



Dans le cadre d'un programme d'actions mené par le CEN Aquitaine, les réalisateurs Marie Daniel & Fabien Mazzocco sont venus filmer le Cuivré des marais dans les Barthes de l'Adour. A cette occasion, ils ont rencontré les structures animatrices afin de mieux comprendre les actions mises en place sur le site Natura 2000 en faveur de ce papillon. Ils ont filmé les inventaires menés sur la station de reproduction du Cuivré des marais de St Vincent de Paul mais aussi les Barthes de Dax, Téthieu... Ils ont également interviewé un agriculteur ayant contractualisé une Mesure Agri-Environnementale Territorialisée en faveur de la préservation des prairies dont dépend le papillon. Le film traite également de 4 autres espèces de papillons menacés. Il durera une vingtaine de minutes dont quatre d'entre elles seront consacrées au beau papillon orange et bleu retrouvé dans les Barthes. Le film devrait sortir au printemps 2013.



Ouvrage sur la biodiversité en aquitaine

Le Conseil Régional d'Aquitaine a travaillé à la réalisation d'un ouvrage sur la biodiversité en Aquitaine qui aura pour titre "L'Aquitaine Nature en 101 merveilles". Afin que cet ouvrage reflète pleinement la richesse du patrimoine naturel aquitain, les structures animatrices ont donc été sollicitées pour contribuer à la sélection de ces 101 Merveilles. Il a donc été conseillé de rajouter les Barthes de l'Adour (et l'Adour en général) à cet ouvrage en tant que zone humide originale et remarquable. Il a également été proposé que les structures animatrices servent de personnes ressources pour la rédaction de l'article sur les barthes et les espèces qu'elles abritent.

R E G I O N



AQUITAINE

6. BILAN FINANCIER

L'animation

Le Préfet des Landes préside le Comité de Pilotage réuni le 16 novembre 2011 pour valider la première phase d'animation 2008-2011. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer est la structure porteuse et a choisi Landes Nature, association d'acteurs socio-économiques comme structure animatrice suite à un marché public adapté.

La convention prévoit 3 années d'animation, une ferme 2012 et deux optionnelles, 2012 et 2013.

Année 2012

Phase d'animation	Jours prévus	Budget prévu	Jours effectués	Subventions perçues
Communication et sensibilisation	31	10 850 €	31	10 850 €
contractualisation	114	39 900 €	111	38 850 €
Bilan	15	5 250 €	18	6 300 €
Total	160	56 000 €	160	56 000 €
Reproduction		3 000 €	2 877.73 €	2 877.73 €

ANNEXES

Les annexes en gras sont disponibles sur demande auprès de la structure animatrice. Les autres sont réservées au service de la DDTM et aux financeurs.

Annexe 1 – Diagnostics d'éligibilité des contrats Natura 2000

Annexe 2 – Diagnostics préalable des contrats forestiers

Annexe 3 – Dossiers 323 C des Barthes communales

Annexe 4 – Diagnostics préalables des MAEt

Annexe 5 – Cartographie des ilots sous contrats

Annexe 6 – Résultats de l'étude foin 2012

Annexe 7 – Synthèse de l'inventaire Cuivré des marais

Annexe 8 – Enquête sur les intrants

Annexe 9 – Evaluations d'incidences

Annexe 10 – Diagnostic des fossés de Pey

Annexe 11 – Lettre d'information « La Marsilée »

Annexe 12 – Résumé non technique des Barthes de l'Adour

Annexe 13 – Kakémonos

Annexe 14 – Réunions publiques

Annexe 15 – Formation Loi sur l'Eau